

## MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**PROCÉDURE NEGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE  
PRÉALABLE (*Montant du Marché supérieur à 221 000 € HT*)**

### RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BESOINS DE  
LINEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A.**  
(SIREN-RCS Perpignan- : 824 213 672)

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :  
**Le 21/11/2018 à 12h00**

ENTITÉ ADJUDICATRICE :  
**Línea Figueras Perpignan S.A.**  
Base de Mantenimiento  
Carretera de Llers a Hostalets, GIP-5107,  
17730 Llers, Girona, Espagne

Interlocuteur principal :  
**Petros PAPAGHIANNAKIS, Directeur Général**  
[ppapaghiannakis@lfpperthus.com](mailto:ppapaghiannakis@lfpperthus.com)  
Tél. : +34 972 678 800

CONSEIL DE LINEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A.  
:  
**SOCIÉTÉ D'EXPERTS EN TARIFICATION DE L'ÉNERGIE (ETE)**  
ZA du BRESSON  
B.P. 29  
38660 LE TOUVET  
Courriel : [ete.energie@wanadoo.fr](mailto:ete.energie@wanadoo.fr)  
Tél. : 04.76.92.32.00

## Article 1. IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

L'entité adjudicatrice est identifiée en première page du présent document. LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN SA est le gestionnaire d'Infrastructure qui réalise l'exploitation et la maintenance de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre la France (*Perpignan*) et l'Espagne (*Figueras*). Sa représentation légale est assurée par Petros Papagiannakis, Directeur Général)

La société ETE (*identifiée en première page*) apporte un appui à la LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. pour la passation du marché, l'analyse des offres et la conclusion de ce marché.

## Article 2. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation vise à conclure un marché, avec un fournisseur **unique**, ayant pour objet la fourniture d'électricité et la gestion de son acheminement pour les points de livraison livrés en HTB (*le Soler*) et HTA (*Tunnels*) de l'entité adjudicatrice.

(a) Code CPV

**Code CPV : 0931000-5 Electricité**

(b) Nombre de points de connexion :

- **Le Soler** : 1 point C1 avec un contrat CART (*RTE*).
- **Tunnels** : 1 point C2 regroupant deux points de livraison en contrat unique (étant entendu que la distribution se fera par ENEDIS).

(c) Quantité à fournir :

- **Le Soler** : 3,5 GWh/an (*la courbe de charge sera fournie*).
- **Tunnels** : 1,3 GWh/an (*la courbe de charge sera fournie*).
- **Total** : 4,8 GWh/an

(d) Valeur estimée du besoin

La prestation du fournisseur concerne la fourniture d'électricité. Les coûts d'acheminement, les taxes et les contributions étant refacturés à l'identique quel que soit le fournisseur retenu, ils n'entrent pas dans le calcul de la valeur estimée du marché.

Sur la base d'une consommation totale sur deux ans de 9,6 GWh/an, le coût annuel de fourniture sera supérieur à 221 k€ H.T./an soit un montant supérieur au seuil des procédures formalisées applicables aux opérateurs de réseau (221 k€).

## Article 3. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

### (a) Type de marché

Le présent marché est un marché de fournitures courantes et de services pour les points de connexion ci-dessus de LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. avec des dérogations qui seront précisées dans le CCAP. **Pour profiter du foisonnement et du volume, le marché n'est pas alloti et les variantes sont autorisées.**

### (b) Mode de passation du marché

Le présent marché est passé suivant la procédure négociée avec mise en concurrence préalable (*article 42 de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 et article 26 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016*). LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. se réserve cependant le droit d'attribuer le marché sans négociation.

### (c) Durée du marché

Le marché débute le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à 0:00 h pour **une durée de deux ans (vingt-quatre -24- mois)**. Il prendra fin le 31/12/2020 à 24:00h.

## Article 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### (a) Conditions de participation des concurrents

La candidature ne peut être présentée que par une seule entreprise.

### (b) Cautions et garanties

Aucune caution ni garantie ne sont demandées.

## Article 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation ne comprend que le présent règlement de consultation (*RC*)

Il sera en ligne sur le portail acheteur : <http://www.e-marchespublics.fr/> .

## Article 6. CONDITIONS DE PRÉSENTATION, D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES

### (a) Conditions de présentation

Les candidatures des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO (€). Tout document non traduit en langue française et certifié conforme sera refusé. Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, les certificats équivalents et d'autres preuves équivalentes émanant d'organismes établis dans d'autres Etats membres sont acceptés.

### (b) Documents à produire

Le fournisseur les communiquera sur le portail acheteur :

- Une lettre de candidature (*formulaire DC1*)
- La déclaration du candidat individuel (*formulaire DC2*) avec le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois (3) derniers exercices disponibles renseigné.
- Un extrait K-bis datant de moins de trois (3) mois.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 à 50 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Le candidat retenu devra fournir sous 10 jours les pièces justificatives nécessaires.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- L'autorisation de fourniture d'électricité conformément au décret 2004-250 du 19/03/2004.
- Une attestation prouvant que le candidat est titulaire d'un contrat GRD-F avec ENEDIS.

### (c) Délais :

Dans le cadre de ce marché formalisé, les délais sont fixés pour LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. (*article 74 du décret 2016-360 du 25/03/2016*) à 15 jours à partir de la date d'envoi de l'avis de marché du fait des transmissions électroniques, soit une date limite pour la prise en compte de la candidature :

**21/11/2018 à 12:00**

## Article 7. JUGEMENT DES CANDIDATURES

Il sera fondé sur :

- La capacité technique, économique et financière des fournisseurs,
- Le niveau de leur assurance,

Cinq candidats seront retenus pour engager la négociation.

## Article 8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par le portail acheteur. La réponse sera communiquée à tous les candidats.

## Article 9. VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Instances chargées des recours et auprès desquelles des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

- **Procédures :**  
Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34 063 MONTPELLIER CEDEX.  
Tél : 04.67.54.81.56 Courriel : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr) Site web : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr/>
- **Procédures de médiation :**
  - Différends liés à la passation du marché : Tribunal administratif de Montpellier (*conciliation article L 211-4 CJA*).
  - Différends liés à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Marseille, place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 / Tél. : 04.84.35.45.54 / Courriel : [catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr).